

Direction des services
départementaux de
l'Éducation nationale
de Loir-et-Cher

Cabinet
N° 162 /2017

Dossier suivi par
Christophe MEOT
Inspecteur de l'Éducation
Nationale Adjoint

02 34 03 90 71
ce.ien41ba@ac-orleans-tours.fr

1, avenue de la Butte
CS 94317
41043 BLOIS CEDEX

Blois, le 30 juin 2017

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des services
de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents des
communautés de communes ayant la compétence
scolaire

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
assurant la présidence des conseils d'école

**Objet : élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine
scolaire – date de retour des demandes.**

Référence : décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, paru au JO du 28 juin 2017

Pour vous permettre d'informer les familles des horaires de vos écoles à la rentrée 2017, vos éventuelles demandes de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire doivent parvenir à la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher **le 7 juillet dernier délai**, pour que je puisse arrêter ma décision et vous la communiquer le 8 juillet.

Mes services ainsi que les inspecteurs de l'Éducation nationale restent à votre disposition pour toute information qui vous serait nécessaire.



Valérie BAGLIN-LE GOFF